

... du rapport d'information SUR LA PROCÉDURE PARCOURSUP

Cinq ans après le lancement de la plate-forme d'accès à l'enseignement supérieur Parcoursup, la commission de la culture, de l'éducation et de la communication a souhaité dresser un état des lieux de son fonctionnement, alors que la session 2023 est marquée par plusieurs nouveautés procédurales et un nombre record de vœux formulés (11,8 millions¹) par les candidats.

Dans la continuité des travaux qu'il a déjà menés sur le sujet, le rapporteur, Jacques Groperrin (Doubs, LR), constate que si **de réelles améliorations** ont été progressivement apportées sur le plan technique et informationnel, **paradoxalement, l'appréciation des usagers de la plate-forme suit une tendance inverse**. Dans le débat public, c'est en effet **une anxiété croissante** et **un sentiment de manque de clarté, de rapidité, d'équité et de transparence** qui prédominent.

Afin de **poursuivre l'amélioration de Parcoursup** et surtout de **gagner la confiance de ses usagers**, le rapporteur formule **huit recommandations**, dont il appelle le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de l'éducation nationale à se saisir rapidement pour une mise en œuvre dès la prochaine session de la procédure.

1. UN CONSTAT GÉNÉRAL PARADOXAL : UNE PLATE-FORME QUI S'AMÉLIORE D'ANNÉE EN ANNÉE, MAIS QUI EST PERÇUE COMME DE PLUS EN PLUS ANXIOGÈNE PAR LES LYCÉENS ET LEURS PARENTS

A. LES PRINCIPAUX PROGRÈS RÉALISÉS

Le site Parcoursup et la procédure d'affectation associée ont indéniablement été améliorés depuis leur création en 2018. La plate-forme numérique a globalement gagné en ergonomie, ses contenus ont été quantitativement et qualitativement développés, le calendrier du processus a été revu pour intégrer la réforme du baccalauréat et réduire les délais d'attente :

- **une offre de formation élargie** : pour son édition 2023, Parcoursup regroupe environ 21 000 formations, dont 7 500 par la voie de l'apprentissage. Ont été intégrées cette année des écoles publiques d'art et de design, qui recrutaient jusqu'alors en dehors du portail ;
- **une information enrichie** : le moteur de recherche et la fiche de présentation des formations ont été rénovés pour permettre d'identifier plus rapidement les informations essentielles, de disposer de chiffres clés et de mieux comprendre les critères d'analyse des candidatures ;

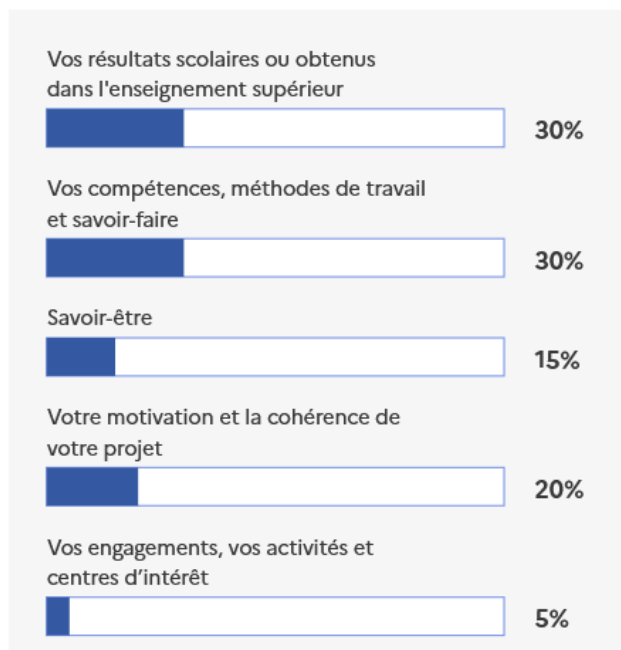
Sorbonne Université – Lettres, Arts, Langues, Sciences Humaines et Sociales (Paris 5^e Arrondissement – 75)



¹ Ce chiffre comprend les vœux et les sous-vœux.

Quels sont les critères utilisés par l'établissement pour analyser votre candidature ?

Grille d'analyse des candidatures



L'examen des candidatures par les formations

Qui analyse les candidatures ?	+
Comment se déroule l'analyse des candidatures ?	+

Conseils aux candidats

Cette formation s'adresse prioritairement aux candidats préparant le baccalauréat général ou titre équivalent, et pouvant justifier d'une solide culture littéraire ainsi que d'un bon niveau en français, allemand (niveau B), philosophie et histoire. Il s'agit d'une co-diplomation avec l'université allemande de Bonn, où les étudiants peuvent passer leur 3^e année de Licence. Cette co-diplomation est soutenue financièrement par l'Université Franco-Allemande (UFA)

Détails de la grille d'analyse des candidatures par la commission

Vos résultats scolaires ou obtenus dans l'enseignement supérieur comptent pour 30%

Notes et appréciations de première et de terminale et, le cas échéant, des études supérieures, en français et en allemand ; puis notes dans autres matières littéraires	Éléments évalués :
	Bulletins de notes - Résultats du baccalauréat

ESSENTIEL ● ● ● ●

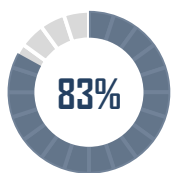
Source : page extraite du site Parcoursup

- **un calendrier plus cohérent et accéléré** : l'année 2023 voit converger les calendriers du baccalauréat et de Parcoursup, avec la prise en compte, dans le dossier de candidature, des notes obtenues aux épreuves des enseignements de spécialité qui se sont tenues en mars. Elle marque aussi une accélération de la procédure, avec l'avancement de la période à laquelle les candidats ayant conservé des vœux en attente devront les ordonner et de la date à laquelle la phase principale d'admission prendra fin¹.

B. UNE PERCEPTION PAR LES USAGERS EN DÉCALAGE AVEC CETTE AMÉLIORATION GÉNÉRALE

Alors que les améliorations informationnelles et procédurales apportées à Parcoursup sont largement reconnues, **il est paradoxal de constater que l'appréciation portée par ses usagers se dégrade**. L'enquête d'opinion annuelle, commandée par le ministère de l'enseignement supérieur depuis 2020 et réalisée par l'institut de sondages Ipsos, fait ainsi état, en 2022, d'**une angoisse croissante** et d'**une érosion du sentiment de clarté, de fiabilité, de transparence, de justice, de rapidité**. Nombre de témoignages de lycéens et de leurs familles, largement relayés dans les médias à chaque nouvelle session de la procédure, corroborent ce constat.

¹ En 2023, les lycéens pourront hiérarchiser leurs vœux placés sur liste d'attente du 30 juin au 3 juillet, en lieu et place du 15 au 18 juillet, en 2022. En outre, la phase principale prendra fin le 7 juillet 2023, en même temps que la fin de l'année scolaire, soit une semaine plus tôt que l'an dernier.



des usagers trouvent Parcoursup « stressant »¹.

Comme le précise toutefois le Comité éthique et scientifique de Parcoursup dans son dernier rapport au Parlement², « il s'agit là de ressenti, infirmé par les faits quand ils sont quantifiables, comme pour la rapidité, mais qu'il convient d'analyser ». Si le comité reconnaît lui-même qu'il est aujourd'hui difficile de déterminer les causes exactes de cette appréciation dégradée, en particulier ce qui relève de la procédure elle-même (degré de transparence, de rapidité, d'équité), d'autres mécanismes psychologiques et sociaux (angoisse de l'avenir, poids du diplôme dans le devenir professionnel...), il est certain que **Parcoursup n'a, pour l'instant, pas réussi à inspirer confiance à ses usagers**.

À la suite des auditions qu'il a menées, le rapporteur identifie **trois obstacles principaux à sa bonne acceptation** :

- **les lacunes et l'hétérogénéité de l'information délivrée** : malgré l'augmentation des données disponibles sur la plate-forme, il manque encore des éléments importants pour éclairer le choix d'orientation des lycéens sur chaque formation, comme le taux de réussite des candidats qui y sont admis (que pourrait, par exemple, illustrer le taux des étudiants ayant par la suite accédé à un master) et les débouchés professionnels qu'elle offre. À cela s'ajoute une hétérogénéité de la qualité de l'information selon les formations. En dépit des instructions nationales données par le ministère, la présentation des formations est en effet loin d'être homogène, certaines réalisant plus d'efforts que d'autres pour rendre leurs informations réellement compréhensibles et exploitables par les candidats ;

- **la longueur de la procédure** : même si, en 2022, 88 % des néo-bacheliers admis ont reçu la proposition qu'ils ont finalement acceptée en moins d'un mois, plus de 17 000 (4 %) ont attendu deux mois la proposition qu'ils ont finalement approuvée. Et, comme le note le Comité éthique et scientifique de Parcoursup, cette attente est nettement supérieure pour les bacheliers technologiques et surtout professionnels, alors qu'ils ont souvent besoin de connaître plus tôt leur affectation pour des raisons financières. Ces délais génèrent une anxiété supplémentaire à celle déjà suscitée par le choix de son orientation dans l'enseignement supérieur ;

- **le caractère encore trop opaque des modalités de classement** utilisées par les commissions d'examen des vœux, qui sont à la discrétion de chaque formation et qui donnent lieu à des pratiques très diverses (emploi ou non d'une formule mathématique de pré-classement, prise en compte ou non du lycée d'origine...) : ce manque de transparence – notamment en comparaison de certaines pratiques étrangères³ –, couplée à une grande hétérogénéité des méthodes de classement, suscite toujours une forte suspicion et ne permet pas aux candidats de bien estimer leurs chances d'admission. Or sans confiance des jeunes et de leurs familles dans la façon dont les dossiers sont examinés et classés, le système ne peut susciter l'adhésion.

2. GAGNER LA CONFIANCE DES USAGERS : UN IMPÉRATIF QUI PASSE PAR LA POURSUITE DE L'AMÉLIORATION DE LA PROCÉDURE

A. RENDRE L'INFORMATION PLUS INTELLIGIBLE ET ENCOURAGER SON HARMONISATION ENTRE LES FORMATIONS

La masse d'informations disponible sur Parcoursup n'a de sens que si elle est comprise et exploitable par les usagers. **Pour le rapporteur, l'enjeu n'est désormais plus celui de la quantité, mais celui de la qualité de l'information, c'est-à-dire son degré de clarté et d'intelligibilité**. Les évolutions introduites en 2023 dans la fiche de présentation des formations, notamment s'agissant des critères d'analyse des candidatures, vont dans le bon sens, mais elles nécessitent un temps d'appropriation plus ou moins long selon les formations. **Il appartient au ministère de l'enseignement supérieur de**

¹ Résultat de l'enquête Ipsos 2022, « L'opinion des néo-bacheliers à l'égard de Parcoursup ».

² Comité ethnique et scientifique de Parcoursup, 5^{ème} rapport annuel au Parlement, février 2023.

³ En Allemagne, Finlande, Suède, Danemark, Norvège, la pondération des critères utilisés par les formations est généralement rendue publique et explicitée. Cette approche facilite l'acceptation des décisions d'affectation, en limitant les soupçons d'arbitraire.

les accompagner dans ce travail en mettant à leur disposition, au moment du paramétrage des fiches de présentation, une « boîte à outils » partagée.

Recommandation n° 1

Pour faciliter le travail de présentation des formations et harmoniser leurs pratiques, mettre à disposition des établissements d'enseignement supérieur une base lexicale commune.

Le rapporteur estime, en outre, qu'une **méthodologie commune de présentation et d'évaluation par filière de formation permettrait de gagner en lisibilité et en équité**. L'exemple de la licence « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (Staps) est, à cet égard, particulièrement intéressant. À ce jour, il s'agit de la seule filière ayant pris l'initiative de mettre au point une procédure nationale de classement des candidatures, basée sur des attendus et un barème communs.

Recommandation n° 2

Sur le modèle de la filière Staps, encourager l'élaboration d'une méthodologie commune de présentation et d'évaluation par type de formation.

B. AVANCER LA DATE DE HIÉRARCHISATION DES VŒUX EN ATTENTE POUR ACCÉLÉRER LA PROCÉDURE

Suivant une recommandation du Comité éthique et scientifique de Parcoursup¹, le ministère a introduit, à l'occasion de la session 2022, **une hiérarchisation des vœux en liste d'attente**, au terme de la phase principale d'admission (à savoir le 15 juillet 2022). Cette évolution constitue **une avancée**, dans la mesure où elle permet de stabiliser plus tôt les admissions définitives et de réduire le délai d'attente d'une proposition pour les candidats qui n'en avaient pas. Les données nationales consolidées montrent ainsi, entre la session 2021 et la session 2022, une très légère accélération de la réception de la proposition finalement acceptée.

Afin de rendre cette accélération plus notable, **un pas supplémentaire pourrait être franchi en fixant moins tardivement la date de hiérarchisation des vœux en attente**, préconisation formulée par le comité dans son rapport annuel 2022 et à laquelle le rapporteur souscrit.

Recommandation n° 3

Avancer la date de la hiérarchisation des vœux en attente aux alentours de la mi-juin, afin de réduire le délai d'attente d'une proposition pour les candidats qui n'en ont pas et ainsi accélérer la procédure.

Plus globalement, sur **la hiérarchisation des vœux** – sujet sur lequel la commission s'était largement penchée lors de la création de Parcoursup –, le rapporteur souhaite pointer un dilemme, que l'audition de plusieurs chercheurs a permis de soulever. **Si la hiérarchisation des vœux – a fortiori plus celle-ci est précoce dans le calendrier – présente des avantages certains** en termes de réduction des délais, d'efficacité de la procédure, de diminution de l'anxiété des candidats, **elle est aussi génératrice d'une aggravation des inégalités sociales entre lycéens**. En effet, savoir hiérarchiser ses vœux suppose une démarche stratégique, qui n'est pas à la portée de tous, en particulier pour les lycéens les moins informés et les moins accompagnés dans l'élaboration de leur projet d'orientation. En outre, la hiérarchisation accroît le phénomène d'autocensure, dont font généralement preuve les élèves les moins bien dotés socialement. Pour le rapporteur, ces constats posent donc avec acuité la question de l'accompagnement à l'orientation au lycée (cf. *infra*).

C. APPROFONDIR LA TRANSPARENCE DES CRITÈRES D'EXAMEN DES VŒUX

Le rapporteur salue les nouvelles modalités d'information sur les critères de classement dans les fiches des formations en 2023, en particulier l'introduction d'une pondération quantitative des

¹ Cf. rapport annuel 2021 du Comité éthique et scientifique de Parcoursup.

cinq grandes familles de critères généraux d'examen des vœux¹ et d'une pondération qualitative des sous-critères utilisés au sein de chacune d'entre elles². **Il note toutefois**, après avoir auditionné les représentants de plusieurs catégories d'établissements d'enseignement supérieur (universités, lycées à classes préparatoires aux grandes écoles – CPGE –, écoles de commerce et d'ingénieur, Sciences Po Paris, institut de formation en soins infirmiers – Ifsi –...), **que l'effort de transparence sur l'ensemble des pondérations que les commissions d'examen des vœux utilisent, avec ou sans traitement algorithmique, est très variable d'un établissement à l'autre.**


Dans les universités, l'existence d'un algorithme de pré-classement, non rendu public, est quasi systématique au vu du nombre très important de candidatures. Dans les lycées à CPGE, le traitement humain est prépondérant, avec un spectre de critères plus large à mesure que la sélectivité de l'établissement augmente, et dont la pondération quantitative reste parfois vague. Les écoles d'ingénieur partenaires du groupe Institut national des sciences appliquées (Insa) ont, quant à elles, recours au même algorithme « maison » de pré-classement, pour lequel n'est indiquée que la pondération des trois grandes masses le composant (dossier scolaire, notes du baccalauréat, note de l'entretien). Sciences Po Paris, à l'inverse, ne fait intervenir aucune formule mathématique de pré-sélection.

Pour le rapporteur, l'enjeu n'est pas de quantifier et de rendre publique l'intégralité des éléments de notation utilisés par les commissions d'examen des vœux, approche excessive qui pourrait générer des effets pervers (course à l'évaluation quantitative au détriment de l'appréciation humaine, rigidification du système alors que des ajustements sont parfois nécessaires d'une année sur l'autre). **Il estime cependant que la demande d'une plus grande transparence, largement exprimée par les usagers de Parcoursup, est légitime : la transparence est, en effet, la matrice de la confiance dans le dispositif, donc de sa réussite.** Ne pas y répondre, c'est alimenter l'anxiété, créer de la frustration, nuire à l'efficacité de l'orientation, pénaliser certaines catégories de jeunes.

Des améliorations complémentaires à celles déjà réalisées sont, selon lui, possibles. Par exemple, pourquoi ne pas publier le coefficient affecté à telle matière dans une formule de pré-classement ? Pourquoi ne pas préciser quantitativement, et plus seulement qualitativement, certains éléments composant les cinq grandes catégories de critères généraux d'examen des vœux lorsque cette quantification existe ?

Recommandation n° 4

Inciter les formations à davantage préciser quantitativement les critères définis et utilisés par leurs commissions d'examen des vœux, afin de permettre à Parcoursup de gagner en transparence et donc en légitimité aux yeux de ses usagers.

 **La prise en compte ou non du lycée d'origine dans les paramètres de classement continue de faire débat. Selon la Cour des comptes³, jusqu'à 20 % des filières non-sélectives les plus en tension ont eu recours à ce paramètre en 2019. Cette pratique, jugée discriminatoire par le Défenseur des droits⁴, ne fait à ce jour l'objet d'aucune régulation par le ministère. Or le critère de « réputation » d'un lycée ne permet pas de déduire de manière automatique le type de notation qu'il applique. En outre, ce paramètre, essentiellement subjectif, alimente le soupçon d'opacité des méthodes de classement. C'est pourquoi le rapporteur appelle le ministère à clarifier les pratiques en définissant un critère objectif de mesure des écarts de notation.**

Recommandation n° 5

Substituer au critère du lycée d'origine un critère plus objectif, fondé sur l'écart de notation existant entre la moyenne du contrôle continu de terminale et les résultats au baccalauréat.

¹ Résultats académiques ; compétences académiques ; acquis méthodologiques, savoir-faire, savoir-être ; motivation, connaissance de la formation et cohérence du projet ; engagements, activités et centres d'intérêt.

² « Essentiel », « très important », « important », « complémentaire ».

³ Cour des comptes, « Un premier bilan de l'accès à l'enseignement supérieur dans le cadre de la loi Orientation et réussite des étudiants », février 2020.

⁴ Décision n° 2019-021.

D. MIEUX PRENDRE EN COMPTE CERTAINES CATÉGORIES DE CANDIDATS

1. Les élèves boursiers

Afin de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des élèves des catégories sociales les moins favorisées, la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) a instauré, dans le cadre de Parcoursup, des quotas de boursiers dans les formations non sélectives en tension¹. Les études statistiques menées par la Cour des comptes² montrent toutefois que **ces quotas de boursiers ont globalement eu un faible impact sur l'accès aux filières en tension, qu'elles soient sélectives ou non**. Ils n'ont en effet modifié que de façon modeste la part des boursiers admis dans ces formations par rapport à la situation qui aurait prévalu en l'absence de quotas. La seule filière pour laquelle les quotas de boursiers ont eu une incidence statistiquement significative est celle préparant au brevet de technicien supérieur (BTS), formation dans laquelle les boursiers sont déjà sur-représentés. Ces résultats sont confirmés par plusieurs travaux de recherche, qui ont été portés à la connaissance du rapporteur.

Pour améliorer la part des boursiers admis dans l'enseignement supérieur, **plusieurs pistes d'évolution pourraient être envisagées** : un changement de définition de la catégorie de boursiers en retenant celle en vigueur dans l'enseignement supérieur (ce qui permettrait de diversifier davantage les profils)³, une refonte des modalités de fixation des quotas de boursiers (par exemple, en relevant le plancher défini pour certaines filières sélectives), un renforcement de la lutte contre l'autocensure...

Recommandation n° 6

Revoir les modalités d'accès facilité des boursiers à l'enseignement supérieur, afin de les rendre plus opérantes.

2. Les candidats en reprise d'études

Le rapporteur a également été sensibilisé par le président du Comité éthique et scientifique de Parcoursup au cas particulier des étudiants dits « en reprise d'études »⁴, dont il est insuffisamment tenu compte, la plate-forme ayant d'abord été conçue pour des candidats néo-bacheliers. Or **cette population d'étudiants, qui reste mal identifiée, est de plus en plus nombreuse, sa part atteignant désormais 10 % des inscrits**. L'une des raisons à cette augmentation est l'intégration des Ifsi à la plate-forme en 2019.

Comme le note le comité dans son dernier rapport, les candidats en reprise d'études, contrairement aux néo-bacheliers voire aux candidats en réorientation, ne disposent pas, compte tenu de leur trajectoire particulière, du même « *environnement de conseil et d'orientation organisé* », ni de « *toutes les informations collectées classiquement par la plateforme et attendus des formations* ».

Pour le rapporteur, ce constat est **révélateur d'un modèle « linéaire » d'études supérieures à la française**, qui a du mal à penser et à organiser les parcours discontinus, faits de réorientation, d'alternance entre périodes d'études et périodes d'expérience professionnelle.

Recommandation n° 7

Lancer une réflexion sur les moyens permettant d'adapter Parcoursup aux candidats en reprise d'études.

¹ Quotas de boursiers dans Parcoursup : le plancher a été fixé à 5 % pour toutes les formations dont la part de lycéens boursiers parmi les candidats était inférieure à ce chiffre. Pour les autres formations, le taux minimum est égal à la part de candidats bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée, chiffre auquel s'ajoute systématiquement deux points.

² Rapport précité.

³ Jusqu'à présent, la définition retenue est celle des bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée.

⁴ Il n'existe pas de définition formelle de la catégorie des étudiants en reprise d'études. La notion de « reprise d'études » est toutefois associée à celle de formation tout au long de la vie. Sous le terme « candidats en reprises d'études », le service de statistiques et d'analyses (Sies) du ministère de l'enseignement supérieur retient la définition, très large, de candidats qui « n'étaient pas scolarisés l'année précédente ».

3. METTRE À DISPOSITION DES LYCÉENS UN SERVICE PUBLIC AMBITIEUX DE L'ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION : LE PENDANT INDISPENSABLE À PARCOURSUP ET À LA RÉFORME DU LYCÉE

A. UN ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION DES LYCÉENS INÉGALITAIRE ET HÉTÉROGÈNE

Des travaux de recherche sur Parcoursup et, plus globalement, sur l'orientation au lycée, qui ont été présentés au rapporteur en audition¹, il ressort clairement que tous les élèves ne disposent pas du même capital de conseil et d'accompagnement. **Le poids du milieu socio-culturel familial sur les aspirations d'études et sur l'accompagnement à la construction du projet d'orientation est très important.** Plus la catégorie socio-professionnelle des parents (CSP) est élevée, plus leur mobilisation pour aider l'enfant dans son choix d'orientation augmente. Une étude révèle ainsi que dans les familles appartenant aux CSP+, 80 % des élèves font appel à leurs proches pour les conseiller dans la maturation de leur projet d'études.

À ces inégalités sociales familiales viennent s'ajouter **des inégalités dans la qualité et l'intensité du service d'accompagnement à l'orientation mis en place par les lycées.** Les recherches menées sur le sujet montrent que les pratiques de suivi des élèves pour leur orientation sont en effet très hétérogènes d'un établissement à l'autre. Alors que certains sont particulièrement impliqués, d'autres renvoient davantage cette question aux familles. Cette **hétérogénéité des politiques d'accompagnement à l'orientation** s'exprime à trois niveaux :

- au niveau de la précocité du service délivré : certains établissements, notamment ceux situés dans un environnement social favorisé, mettent en place un accompagnement à l'orientation dès la dernière année de collège ou dès la seconde, alors que d'autres, généralement moins favorisés socialement, attendent l'année de première voire de terminale ;
- au niveau de l'intensité de l'accompagnement : c'est également dans les établissements les plus favorisés que le suivi des élèves apparaît beaucoup plus serré et régulier que dans les établissements qui le sont moins ;
- au niveau de sa qualité : dans les lycées favorisés, le service d'accompagnement est aussi plus individualisé, alors qu'il repose davantage sur des pratiques collectives dans les lycées moins favorisés.

Les raisons à cette hétérogénéité sont multiples : caractéristiques de l'ancrage social et territorial de l'établissement, degré d'implication plus ou moins grand des enseignants, notamment des professeurs principaux (facteur dépendant lui-même des incitations dont ces derniers peuvent bénéficier), effectifs plus ou moins importants des autres professionnels scolaires (conseillers d'orientation, psychologues scolaires, conseillers principaux d'éducation)...



Le rapporteur alerte sur le fait que les lacunes et l'hétérogénéité du service public de l'accompagnement à l'orientation au lycée alimentent l'essor d'un marché privé. Même si celui-ci est, à ce jour, difficilement quantifiable, plusieurs études font état de signaux très dynamiques comme l'augmentation du nombre de structures privées proposant des services de coaching scolaire ou la présence de plus en plus importante de ces entreprises dans les salons d'orientation. Or le développement de ce secteur privé de l'accompagnement à l'orientation contribue à aggraver les inégalités sociales entre lycéens, puisqu'y ont majoritairement recours ceux issus de milieux favorisés, compte tenu des tarifs pratiqués.

B. DES INÉGALITÉS DANS L'ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION QUI S'EXPRIMENT PLUS FORTEMENT AVEC PARCOURSUP ET LA RÉFORME DU LYCÉE

Ces inégalités ne sont certes pas nouvelles, mais elles apparaissent plus distinctement depuis la mise en place de Parcoursup. L'usage de la plate-forme nécessite en effet de comprendre et de

¹ Mmes Marie-Paule Couto et Marion Valarcher, sociologues, autrices de l'étude « *La motivation au pied de la lettre. Construction et expression des aspirations scolaires sur Parcoursup* » ; Mme Agnès Van Zanten, sociologue de l'éducation, directrice de recherche CNRS/Sciences-Po/Centre de recherche sur les inégalités sociales (CRIS) ; Mme Anne-Claudine Oller, sociologue, autrice du livre « *Le coaching scolaire. Un marché de la réalisation de soi* ».

savoir traiter la quantité d'informations disponibles, de saisir les subtilités des différents critères d'examen des candidatures, d'être en capacité de rédiger des lettres de motivation, de faire des choix stratégiques au moment de l'expression des vœux, autant d'aspects que le lycéen, seul, ne peut pas entièrement maîtriser. **Parcoursup rend donc encore plus nécessaires le conseil et l'accompagnement à l'orientation.**

Cette nécessité ne s'exprime pas que pour le choix des études supérieures, mais aussi pour le déroulement de la scolarité au lycée. **La réforme du baccalauréat et du lycée**, avec notamment la nouvelle organisation des enseignements de spécialité, **ont rendu les choix d'orientation plus précoces** – la détermination des spécialités s'effectuant dès la classe de seconde – **et plus décisifs** – les spécialités suivies en première et en terminale conditionnant largement l'orientation post-baccalauréat.

C. L'URGENCE À OFFRIR UN MEILLEUR SERVICE PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION AU LYCÉE

Au regard de ces constats, **le rapporteur estime urgent que l'État revoie les modalités et les moyens du service public d'accompagnement à l'orientation au lycée**, condition *sine qua non* à une mise en œuvre plus cohérente de la réforme du lycée et du baccalauréat, à une réduction des inégalités entre lycéens dans l'accès à un accompagnement de qualité, et à une meilleure efficacité du *continuum* bac -3/bac +3, à laquelle appelle régulièrement la commission dans le cadre de ses travaux.

Recommandation n° 8

Assurer un service public d'accompagnement à l'orientation au lycée adapté à la nouvelle organisation et à la maîtrise de Parcoursup, afin de répondre à l'évolution des besoins des lycéens, réduire les inégalités dans l'accès à l'accompagnement et améliorer le *continuum* bac -3/bac +3 :

- Mieux former, outiller et doter les professeurs principaux pour accomplir leur mission d'orientation ;
- Sanctuariser les 54 heures annuelles dédiées à l'accompagnement à l'orientation au lycée ;
- Reconsidérer, au regard des besoins, les effectifs des autres professionnels intervenant dans l'orientation (conseillers d'orientation, psychologues de l'éducation nationale, personnels des centres d'information et d'orientation ...) ;
- Revoir l'organisation et la gestion du service public de l'orientation, en retravaillant sa dimension territoriale – notamment le rôle des différents acteurs locaux (région, rectorat, lycées, établissements d'enseignement supérieur...) –, la plus à même de répondre au plus près des attentes et des besoins ;
- Mettre à profit la période de latence de trois mois entre les épreuves de spécialité du baccalauréat et les épreuves finales pour préparer les lycéens à leur arrivée dans l'enseignement supérieur.



Laurent Lafon

Président
de la commission
Sénateur
du Val-de-Marne
(Union Centriste)



Jacques Groperrin

Rapporteur
Sénateur
du Doubs
(Les Républicains)

Commission de la culture, de l'éducation
et de la communication

<http://www.senat.fr/commission/cult/index.html>

Téléphone : 01.42.34.23.23

Consulter le dossier de la mission :

<https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/commissions/commission-de-la-culture-de-leducation-et-de-la-communication/parcoursup.html>

